



PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 04 mai 2017

Sur convocation du **28 avril 2017** et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Jocelyne AMBERG, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Hélène BIEGEL |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. Pascal MATHIEU |
| 3. Olivier ECKERT | 17. Pascal HELDE |
| 4. Éric BRUNSTEIN | 18. Nathalie EL JAMRI |
| 5. Suzanne GOETTELMANN | 19. |
| 6. Anne Catherine DORIDANT | 20. Nadine GUTHAPFEL |
| 7. Sylvie LIGNER | 21. Christine GILL |
| 8. Stéphane SIGRIST | 22. Michel GOETTELMANN |
| 9. | 23. Sandrine DEMAY |
| 10. | 24. Pascale KOENIG |
| 11. Jocelyne AMBERG | 25. Cathy WEBER |
| 12. | 26. Christophe BOHN |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14. Jean Paul BARTH | |

Absents excusés :

- 9. M. BROCKER donne procuration à M. BOHN
- 10. M. DELSART donne procuration à Mme LIGNER
- 12. M. DUSSOURD donne procuration à M. OTTENWAELDER
- 19. M. ELSAESSER donne procuration à M. ECKERT

Assistait en outre : Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 16/03/2017

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du **16/03/2017**

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

4. SMICTOM : Informations

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

1. Ecole Krafft :
 - 5.1.1 Ravalement de la façade - Autorisation de déposer une déclaration préalable
 - 5.1.2 Autorisation de lancement de la consultation des marchés de travaux

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

1. Acceptation de dons – Participation au déplacement du CME à Paris
2. Personnel :
 - 6.2.1 Recrutement d'un agent polyvalent contractuel du 01 mai 2017 au 31 aout 2017 –Art 3-2
 - 6.2.2 Recrutement d'un attaché contractuel du 01 mai 2017 au 31 octobre 2017 – Article 3-1

7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT

1. Labélisation des clubs de lutte pour l'année 2017 et 2018 : informations
2. Maisons fleuries : fixation des prix

8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

1. Accueil périscolaire de 7H00 à 8H00 pendant la période scolaire : informations

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands

1. Parcelles Section 15 n° 394 et 395 et Section 49 n° 05 et 146
2. Emplacement réservé –lieu-dit route de Kintzheim
3. Contournement : Vente d'une surface de 301 ares 94 ca

12. Droit de Prémption Urbain

13. Informations – Communications – Décisions

1. Elections législatives – permanences du 11 et 18 juin 2017
2. Cérémonie commémorative du 08 mai 2017

4. SMICTOM

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

Le jury de nez qui gère l'observatoire des odeurs s'est réuni une nouvelle fois le 27 avril 2017.

La station de compostage de Scherwiller provoque plus de réclamations que le centre de stockage des déchets non dangereux qui a été équipé d'une nouvelle torchère qui brûle les biogaz à raison de 350 m³/heure en moyenne.

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Ecole KRAFFT : Ravalement de la façade - Autorisation de déposer une déclaration préalable et Autorisation de lancement de la consultation des marchés de travaux

Le ravalement des façades de l'école Krafft est prévu durant les congés scolaires d'été 2017. Il consiste à nettoyer l'ensemble des murs et du soubassement du bâtiment à la haute pression, puis, après préparation, à appliquer un régulateur de fond et plusieurs couches de peinture. Durant ces travaux, il sera également prévu de reprendre les éléments abimés en grés, et d'effectuer des travaux sur les boiseries. La pose d'un échafaudage sur la totalité de l'école Krafft sera nécessaire.

Coût estimé des travaux : 55 000 € TTC.

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration de travaux pour le ravalement de la façade de l'école KRAFFT -119 rue du Maréchal Foch à CHATENOIS

AUTORISE le lancement de la consultation, pour les marchés de travaux

AUTORISE le Maire à signer les marchés qui résulteront de cette consultation

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits à l'opération N° 46 article 21312 fonction 212.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Rapporteur : Olivier ECKERT

6.1. Acceptation de dons – Participation au déplacement du CME à Paris

La Commission Scolaire a approuvé le 20 avril 2017, le projet de voyage à Paris du Conseil Municipal des enfants pour un montant total de **5 038 euros** TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE** :

- Le don de 150€ de l'Auto-Ecole EUGENE Châtenois
- Le don de 200€ de Mme GOETTELMMANN Suzanne
- Le don de 200€ de l'entreprise TBI TOITURE BARDAGE ISOLATION Erstein
- Le don de 200€ de l'entreprise VOGEL Scherwiller

- Le don de 200€ du LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BARRAND Châtenois
 - Le don de 150€ de l'entreprise FELDNER Châtenois
 - Le don de 200€ du LIONS CLUB Ebersheim
- Et d'autres entreprises ne souhaitant pas être citées.

pour la réalisation du voyage à Paris du Conseil Municipal des enfants.

CHARGE le Maire d'établir les titres de recettes au compte 10251 « dons et legs en capital ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2. Personnel :

6.2.1 Recrutement d'un agent polyvalent contractuel du 01 mai 2017 au 31 aout 2017 –Art 3-2

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de recruter un agent technique polyvalent contractuel pour une durée de 4 mois.

Ses attributions consisteront à participer aux opérations d'embellissement de la commune : fleurissement (plantation, arrosage, entretien...), taille, élagage, tonte et entretien du matériel, ainsi qu'aux manifestations communales.

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à recruter une personne occupant la fonction d'agent technique territorial de 2ème classe contractuel, à compter du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 4 mois

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 03 du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, indice brut 357, indice majoré 332, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2.2 Recrutement d'un attaché contractuel du 01 mai 2017 au 31 octobre 2017 – Article 3-1

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de recruter un attaché contractuel pour une durée de 6 mois.

Ses attributions consisteront à prendre en charge : les affaires foncières (acquisition et vente de parcelles, intégration des biens sans maîtres), le projet Neuerweg (préparation du dossier de DUP/suivi des cessions avec l'EPF) ainsi que le projet Complexe Sportif (préparation du dossier DUP) et les démarches administratives pour le contournement.

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à recruter une personne occupant la fonction d'attaché contractuel, à compter du 1^{er} mai 2017 pour une durée de 6 mois

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'attaché NT, indice brut 434, indice majoré 383, pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

Rapporteur : Eric BRUNSTEIN

7.1. Labellisation des clubs de lutte pour l'année 2017 et 2018 : informations

La fédération française de lutte a confirmé la labellisation du club de lutte « SGL Châtenois » pour deux ans à compter du 01 janvier 2017. Il s'agit d'une reconnaissance de l'investissement remarquable du club de lutte et de ses dirigeants en faveur du développement de cette discipline vers la jeunesse.

7.2. Maisons fleuries : fixation des prix

M. BRUNSTEIN indique que la soirée de remise des prix au concours des maisons fleuries 2016 aura lieu le mardi 16 mai 2017 à 20h, à l'Espace Les Tisserands.

Un crédit de 3 500 € a été prévu au budget pour les prix des maisons fleuries 2016.

Il se décompose comme suit :

- numéraires pour 1 980 € répartis entre les lauréats ;
- bouquets pour 360 € ;
- tombola pour 400 € ;
- fleurs pour 650 € ;
- lots de vin pour 110 €.

Vu l'avis favorable de la commission qui s'est réunie le 2 mai 2017 pour déterminer le montant des prix à allouer aux différents lauréats du concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer de la manière suivante les prix à remettre aux lauréats des maisons fleuries 2016 pour les notes correspondantes :

- 19,95-19,90 : 70€ (il n'y en a pas cette année)
- 19,75 : 65€
- 19,50 : 55€
- 19,25 : 45€
- 19 - 18,75 : 40€
- 18,50 : 35€
- 18 : 30€
- 17,50 : 25€

Les crédits nécessaires pour la remise des prix sont inscrits à l'article 6714 fonction 824 du Budget Primitif 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

Rapporteur : Suzanne GOETTELMANN

8.1. Accueil périscolaire de 7H00 à 8H00 pendant la période scolaire : informations

A la rentrée 2017/2018, la communauté de Communes de Sélestat n'assurera plus l'accueil des enfants entre 7h et 8h. Cette modification intervient dans le cadre de l'attribution des nouveaux marchés périscolaires. La Commune de Châtenois, consciente des difficultés générées par cette décision et soucieuse de venir en aide aux familles concernées, réfléchit à une solution pour la prochaine rentrée.

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

Rapporteur : Anne Catherine DORIDANT

Programme d'animations du foyer socio culturel :

Art Expo : trois jours d'ouverture au public 28 avril au 02 mai – 10 classes sont venues voir l'exposition le mardi 02 mai.

M. le Maire adresse ses remerciements aux membres du foyer pour la qualité de l'exposition, ainsi qu'à Mme SYLVESTRE, présidente de l'Association des Commerçants pour l'organisation de la foire St Georges.

Sortie avec les sentinelles de l'Ortenbourg – samedi 13 mai

Fête des Remparts : à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la fête des remparts, le samedi 10 juin en soirée de la restauration et des animations seront proposées avec un feu d'artifice.

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

Rapporteur : Stéphane SIGRIST

11.1. Parcelles Section 15 n° 394 et 395 et Section 49 n° 05 et 146

La commune envisage l'acquisition des parcelles Section 15 n° 394 et 395 et Section 49 n° 05 et 146 aux lieux-dits Nachtweid, Oberhattenberg et Isenfeld.

Mme BOEHRER Marie-Thérèse pour trois sixièmes, et MM. MEYER Roland, RISSER Michel et RISSER Pierre pour chacun un sixième, sont les propriétaires.

Le prix proposé est de 1 058,10 € pour la parcelle de bois, soit 35.27 ares à 30 euros l'are ; et de 1 389,60 euros pour les parcelles de terre, soit 23.16 ares à 60 euros l'are.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir les parcelles appartenant à Mme BOEHRER Marie-Thérèse domiciliée 4 rue du Maréchal Foch à 67650 DAMBACH-LA-VILLE, M. MEYER Roland domicilié 60 rue de Châtenois à 67600 SELESTAT, M. RISSER Michel domicilié 33 rue des Pruniers à 67600 SELESTAT et M. RISSER Pierre domicilié 2 rue de l'Usine à 67600 HILSENHEIM ; Section 15 n° 394 et 395 et Section 49 n° 05 et 146

au prix total de **2 447,70 euros**.

CHARGE Me NUSS - MOREAU de Châtenois d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits pour 1 389.60 € au compte 2111 chapitre 21 fonction 01 et pour 1 058.10 € au compte 2117 chapitre 21 fonction 833.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.2. Emplacement réservé –lieu-dit route de Kintzheim

Monsieur Benoît SARREMEJANE et Mademoiselle Vanessa RIBEIRO sont propriétaires de la parcelle sise section 5 parcelle n°19 d'une surface de 6,71 ares au lieu-dit « Route de Kintzheim ».

Monsieur Benoît SARREMEJANE et Mademoiselle Vanessa RIBEIRO s'engagent à vendre une partie de la parcelle détachée du terrain, d'une surface de 0.20 ares dans les conditions fixées par l'acte de vente.

En contrepartie, la Commune s'engage à réaliser une nouvelle clôture à l'arrière du jardin côté Est, conformément à ce qui avait été convenu avec les vendeurs.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle S.5 n°19 avec 0.20 ares à l'euro symbolique

PREND en charge la construction de la nouvelle clôture coté EST

CHARGE Me NUSS, notaire à Châtenois de rédiger l'acte à intervenir

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2112 chapitre 21 fonction 822.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.3. Contournement : Vente d'une surface de 301 ares 94 ca

Suite à l'enquête parcellaire relative au projet de contournement de la RN59 sur la Commune de Châtenois, la Société SYSTRA est missionnée par la DREAL de la Région Grand Est afin de procéder à l'acquisition des parcelles, propriétés de la Commune, nécessaires à la réalisation de l'infrastructure. La valeur à l'are de l'acquisition est de 60€ et la surface potentiellement concernée est d'environ 302 ares. Une indemnité de réemploi de 5% s'ajoute à la valeur vénale.

Les exploitants des parcelles seront indemnisés directement par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal

ACCEPTTE l'acquisition par la SYSTRA et

AUTORISE le Maire à signer une promesse unilatérale de vente des parcelles nommées ci-après :

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Section	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf m ²

Délibérations du Conseil Municipal du 04 MAI 2017

11	12	L	GALLENMUEHLMATTE	1180		1180	
11	7	BT	N	4254		254	4000
11	47	BT	GROSSE ALLMEND	234		217	17
15	8	L	GROSSE ALLMEND	345		345	
	47		WELSCHANSENMATT				
15	9	P	EN	2403		289	2114
15	11	B	RTE DE SCHERWILLER	7498		134	7355
34	8	B	NACHTWEID	3418		2352	1066
34		P	HEINDEBUEHL	2314		2005	309
34	16	P	HEINDEBUEHL	1158		5421	6159
34	6	P	HEIDENBUEHL	0		405	1091
45	40	BT	HEIDENBUEHL	1131		208	3
45	8	BT	ZOLLHAUSMATTEN	8		3962	
45	90	P	ZOLLHAUSMATTEN	208		1445	974
45	13	P	ZOLLHAUSMATTEN	1936		3903	753
45	1	P	ZOLLHAUSMATTEN	2198		1940	753
45	13	P	ZOLLHAUSMATTEN	5430		210	5043
45	3	P	ZOLLHAUSMATTEN	6983		130	
45	13	AB	ZOLLHAUSMATTEN	1177		759	
45	4	AB	HEINDEBUEHL	130		373	4571
47	36	P	HEINDEBUEHL	5330		2040	741
47	38	P	MITTELMUEHL	1114		1221	9086
47	51	P	MITTELMUEHL	1112		691	4426
48	52	T	BRUEHLI	6		651	450
49	26	T	GESCHLEI	5647		59	365
	4		ERLENMATT	1141			18
	26			1016			
	5			77			
	26						
	6						
	26						
	7						
	26						
	8						
	12						
	7						
	13						
	2						
	16						
	9						
	16						
	35						
	2						
Total en m²						30194	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres NUSS, MOREAU, DALLEINNE, FRERING, JULIEN et M. Philippe LARCON associé de la SCI D2

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants (**abstention de M. SIGRIST pour la vente n° 4**) :

1. Vente Consorts RIESTER – 9 route de Scherwiller - Section 10 n° 84/7 avec 7,14 a – bâti
2. Vente Consorts SENGLER – 14 rue des Serpents – Section 6 n° 129 avec 5,97 a – bâti
3. Vente M. MABILLE Edouard et Mme ETIFIER Magalie – 2B route Romaine – Section 18 n° 596/292 avec 5,97 a + 2/3 indivis de n° 592/294 avec 0,92 a, n° 589/293 avec 1,63 a, n° 587/292 avec 0,49 a – bâti
4. Vente Consorts SIGRIST – AFUA Isenfeld – Section 22 n° 367/28 avec 4,12 a – non bâti
5. Vente Consorts ELSAESSER – AFUA Isenfeld – Section 22 n° 373/28 avec 3,52 a, n° 374/28 avec 3,99 a, n° 314/36 avec 1,29 a – non bâti
6. Vente M. Mme HEUBERGER René – Rue du Bailliage – Section 23 n° 540 avec 7,38 a – non bâti
7. Vente M. Mme MATHIS Christian – 5 rue Clémenceau – Section 3 n° 19 avec 1,81 a – bâti
8. Vente Consorts ZIEGLER – 2 rue des Goumiers – Section 3 n° 73 (A) avec 1,63 a, n° 73 (B) avec 7,36 a, n° 258/83 avec 0,72 a – bâti
9. Vente M. Mme FABER Gilbert – 34 rue du Bailliage – Section 23 n° 709 avec 13,13 a, n° 711 avec 3,70 a, n° 730 avec 8,79 a – bâti
10. Vente SCI D2 (49 parts sociales) – 7 rue des Moulins – Section 11 n° 450/13 avec 21,00 a – bâti
11. Vente M. Mme MAGGI Georges – 2 rue Mozart – Section 23 n° 533/24 avec 4,76 a - bâti

13. Informations - Communications - Décisions

13.1 Elections législatives – permanences du 11 et 18 juin 2017

13.2. Cérémonie commémorative du 08 mai 2017

M. le Maire clôt la séance à 20H25

Jocelyne AMBERG
Secrétaire de séance

Luc ADONETH
Maire

Yanna MAGNALDI
Secrétaire Administratif